

BARREAU DE TOULOUSE

ÉLOGE
DE LOUIS ROMIGUIÈRES

Discours prononcé le 8 Décembre 1935
à la Séance Solennelle de Rentrée
de la Conférence des Avocats Stagiaires

PAR

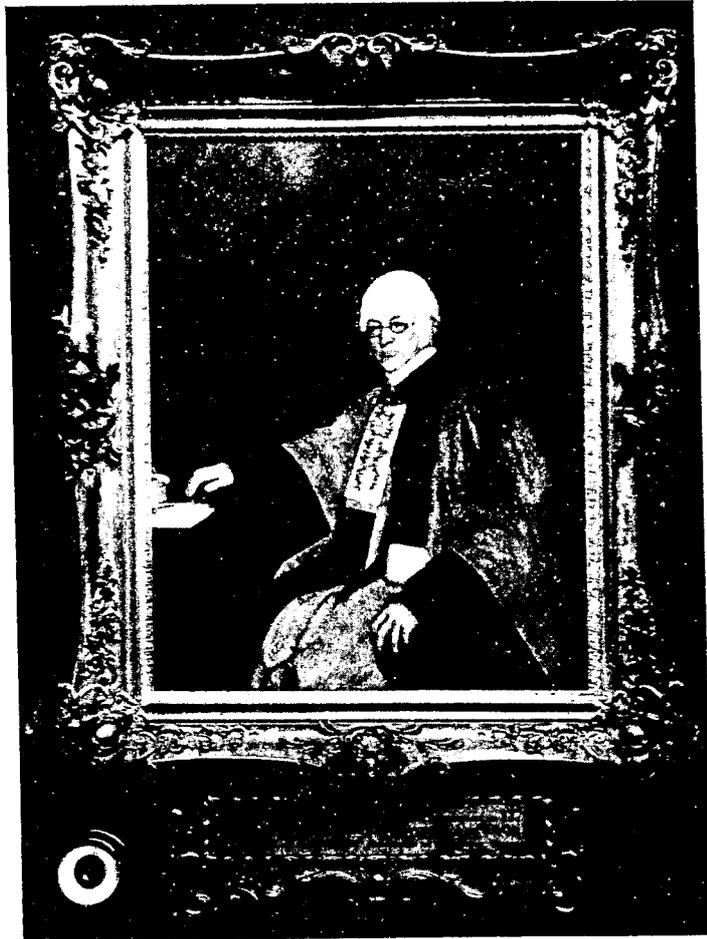
MAX DOMERGUE

DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
LAURÉAT DE LA CONFÉRENCE
MÉDAILLE D'OR HENRI-EBELOT



TOULOUSE
IMPRIMERIE PARISIENNE
16, PLACE DU PALAIS

1935





MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT, ⁽¹⁾

MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL, ⁽²⁾

MONSIEUR LE BATONNIER, ⁽³⁾

MESSIEURS,

Il est des vics dont la tenue morale inspire le respect. Celle de Romiguières est du nombre. Dans les temps troubles que nous vivons, il nous a paru bon de tirer de l'oubli, pour la faire revivre devant vous, cette figure qui s'apparente par tant de traits à celles des personnages de l'Antiquité dont l'histoire nous rapporte les vertus et la dignité.

Dans la galerie des juriconsultes toulousains, la puissante silhouette de M^e Romiguières s'impose et retient l'attention : la richesse de son talent oratoire, l'étendue de sa culture générale, la probité et la grandeur de sa vie contribuent à honorer notre Ordre et notre Cour. Car Romiguières fut avocat et magistrat et c'est pour nous une raison de plus d'évoquer, en ce jour, son illustre mémoire.

(1) M. Guérin.

(2) M. Routein.

(3) M^e Puntous.

La vie de Romiguières emprunte aux évènements de son temps un peu de leur éclat et de leur agitation. Né en 1775, mort en 1847. Romiguières arrivait à l'âge où la personnalité se dessine à l'époque même où des luttes terribles allaient troubler notre pays : jeune témoin des imposantes institutions de l'ancienne France, le voilà jeté tout à coup dans la tempête révolutionnaire : il en voit les excès, il juge les tentatives auxquelles procèdent des hommes nouveaux qui n'hésitent pas, pour créer un ordre de choses complètement différent de l'ancien, à noyer la France dans des flots de sang. Son idéal politique de mesure et de sagesse, son libéralisme ennemi de tout excès anarchique, prennent en lui une forme définitive : désormais, au cours des diverses étapes de sa vie, il faudra discerner dans sa conduite le souci de suivre une ligne immuable; quand il devra choisir, il optera toujours pour les solutions ou les initiatives inspirées par la justice, le devoir et la bonté.

Le père de Louis Romiguières était, dans les premières années du règne de Louis XVI, avocat au Parlement de Toulouse.

Son autorité était grande, tant au Palais qu'à la ville, et les premières manifestations de la vie publique lui valurent d'être compris par ses concitoyens dans les cinquante députés composant l'Assemblée

électorale chargée de nommer les représentants aux Etats-Généraux de 1789 pour la Sénéchaussée de Toulouse. Avocat, il fut désigné par ses confrères pour contribuer à la rédaction des Cahiers de doléances des différents Ordres dans chaque Paroisse ou bailliage du royaume. Plus tard, quand il apparaissait encore que la Révolution, avec l'Assemblée Constituante, se prononcerait pour des idées de progrès et de sage liberté au sein d'une monarchie réformée, Romiguières père, membre du Club local, alors modéré, des Jacobins, fut successivement Président de l'Administration municipale et juge au Tribunal du district de Toulouse.

Dans la vie de son père, qui eût seule suffi à illustrer la famille des Romiguières, dans celle de ses ancêtres rouergats, tous avocats, conseillers au Parlement ou juges de présidiaux, le jeune Romiguières puisa des leçons et trouva des exemples qui lui composaient une magnifique hérédité. Au Collège de l'Esquile, dirigé par les Oratoriens, il fit de fortes études classiques, nourries, comme tout l'enseignement de ce temps, d'humanités grecques et latines : dans les harangues de Démosthène et dans les plaidoyers de Cicéron, il apprit l'art des périodes majestueuses qu'il devait manier à son tour avec tant d'habileté.

Cependant, à Paris, les évènements se précipitent : l'Assemblée Législative, débordée par les

Montagnards, est aux ordres de l'insurrection et de la rue. La menace de l'invasion vient s'ajouter aux déchirements de la guerre civile, les ennemis coalisés s'approchent des frontières du nord. L'Assemblée proclame alors que « la Patrie est en danger ». Dans toutes les villes, la proclamation se fait au son du canon, des cortèges parcourent les rues précédés de la Garde Nationale et de tambours, d'officiers municipaux ceints de leur écharpe et portant des inscriptions : « Liberté, Egalité, Constitution, Patrie. » Sur la place principale une grande bannière tricolore est déployée avec ces mots : « La Patrie est en danger ! » Entre deux roulements de tambour, un huissier à cheval lit au peuple le décret de l'Assemblée. Aussitôt après, une estrade est élevée pour recueillir les enrôlements volontaires, des banderoles bleues, blanches et rouges la décorent avec des couronnes de chêne, une planche posée sur deux tambours sert de table, devant elle deux canons ont été placés. Au pied, une musique guerrière surexcite les sentiments d'une foule ardente, qui se presse, se bouscule pour mieux s'offrir à la patrie. Des enfants de quinze ans, des vieillards aux cheveux blancs que les forces trahissent, des femmes échevelées se proposent. Un élan sublime entraîne les volontaires à la défense du sol natal. Ce sera bientôt Valmy, Jemmapes, Fleurus.

Les cours du Collège des Oratoriens étaient dé-

sertées, les élèves des Pères, participant à l'enthousiasme général, abandonnaient leurs calmes études pour courir aux frontières. Romiguières, lui aussi, cède au mouvement qui emportait la nation. Il part avec le deuxième bataillon de la Haute-Garonne qui doit rejoindre à Perpignan l'armée des Pyrénées-Orientales, placée sous les ordres du général Dugommier. D'abord simple canonnier, il participe à toutes les opérations de cette armée qui, en majeure partie composée de Toulousains et de Méridionaux, reprend successivement aux Espagnols le fort Saint-Elme et les redoutes de Collioure, Port-Vendres et Bellegarde. L'armée espagnole repasse la frontière des Pyrénées qu'elle avait franchie trop hâtivement. Dugommier la poursuit et occupe à son tour la Cerdagne. Romiguières, dont le jeune courage est à toute épreuve, devient sous-officier en quelques semaines, puis officier en peu de mois. C'est l'époque où, des rangs inférieurs de l'armée, des généraux improvisés surgissent qui accèdent au commandement en chef avec une rapidité vertigineuse : Romiguières parut bien vite devoir suivre le chemin des Hoche, Kléber, Marceau, Jourdan et Masséna. Le 16 septembre 1793, an II de la République, au pied de la redoute Egalité dominée par les canons des fortins espagnols, les représentants du peuple Soubrany et Milhaud consacrent les talents militaires de Louis Romiguières en le nommant capitaine de la seconde com-

pagnie des canonniers à pied. Ces succès semblaient préparer en notre compatriote un futur général qui eût pris sa large part de gloire de l'épopée Napoléonienne. Mais la destinée de Romiguières était autre : le ressentiment du représentant de la Convention Milhaud vint briser cette carrière héroïque, sitôt commencée, et orienta Romiguières vers les lauriers plus pacifiques de la barre.

Déjà, en effet, la Révolution faisait place à la Terreur : le Comité de Salut public envoyait aux armées, comme dans les villes et les villages, des représentants en mission avec pouvoir de jeter en prison tous ceux qui leur étaient suspects. A Toulouse, le Tribunal révolutionnaire condamnait les attardés qui se complaisaient encore aux idées libérales; Romiguières père était de ceux-là : maire de la ville, il osa soutenir que les excès étaient détestables et que le sang versé lui faisait horreur. Accusé d'être « partisan de la tyrannie et ennemi de la liberté », il fut jeté en prison. La guillotine, dressée en permanence sur la place du Capitole, dite de la Liberté, fonctionnait avec entrain. Le bourreau Varenne qui, en sus d'un traitement fixe de 4.000 livres, touchait 20 livres de prime pour chaque exécution capitale, faisait partie du Tribunal révolutionnaire et, mû par un zèle intéressé, réclamait des têtes avec l'ardeur virile d'un Barère. Il serait par-

venu à obtenir celle de Romiguières père si la réaction de Thermidor n'était arrivée à point pour donner enfin la sienne à la guillotine. Sous les drapeaux, le capitaine Romiguières se ressentait de la disgrâce de son père : Milhaud le fait enfermer dans les prisons du Castillet, à Perpignan. Le général Dugommier intervient pour que cette détention soit prolongée; sans lui, peut-être, la haine de Milhaud envers le jeune officier l'eût conduit à la mort. Thermidor le libère lui aussi, il quitte l'armée.

Rendu à la vie civile, Romiguières fonde un journal qu'il intitule l'Antiterroriste. Il attaque avec énergie les hommes et les choses de la Révolution, il stigmatise la Terreur et se donne pour mission d'extirper complètement de l'opinion publique les dernières semences de la doctrine révolutionnaire. A la fois propriétaire et rédacteur de cette feuille, il y défend les principes modérés de 1789. Mais, en période de révolution, les défenseurs d'un juste milieu servent immanquablement de cible aux uns et aux autres; avant de se déchirer mutuellement, les adversaires s'entendent pour rendre les conciliateurs responsables de tous les maux de l'univers. A cette situation inévitable, Romiguières ne fit pas exception. A la suite du coup d'état du 18 fructidor, an V, les républicains, mis en danger par les entreprises des royalistes, reprirent un ascendant momentané; des proscriptions et des

persécutions s'ensuivirent, Romiguières accusé de royalisme est condamné avec son père à la peine de la déportation. Il fuit pour y échapper et, traqué sans cesse, il doit aller de retraite en retraite jusqu'au moment où le Directoire l'autorise à rentrer dans sa ville natale.

Mais Toulouse était agitée par les factions : les royalistes, puissamment reconstitués, projetaient d'unir leurs efforts à ceux de la Vendée en soulevant les campagnes en faveur de la cause monarchique. La mort d'un prêtre non assermenté fut le signal de l'insurrection : revêtu de l'habit des cordeliers, le corps fut exposé, une troupe de partisans du roi, appelés les compagnons de Jéhu, coupa les vêtements en petits morceaux, les distribua comme de précieuses reliques et voulut porter triomphalement le cadavre. Des désordres éclatèrent, que la municipalité républicaine ne sut pas éviter. Un membre toulousain du Conseil des Cinq-Cents, Mailhe, porta l'affaire devant cette Assemblée : « La municipalité de Toulouse, dit-il, est le point de réunion des assassins et la force armée n'est qu'une troupe de brigands exclusivement choisis par elle. » L'insurrection gagna les départements voisins : des chefs royalistes, Jules de Paulo, Rouger l'Américain, le Chevalier de Therme, réunirent de véritables bandes armées qui s'emparèrent de plusieurs villages. Une forte colonne d'insurgés était campée

sur les côteaux de Pech-David et menaçait Toulouse. A Fonsorbes, à Lanta, à Avignonet, des batailles meurtrières eurent lieu. Le gros des forces royalistes fut enfin écrasé à Montréjeau, le 26 juillet 1799. Le Directoire exécutif, présidé par Siéyès, lança une proclamation aux gardes nationales de la Haute-Garonne; elle débutait ainsi :

« Les soldats du prétendu Louis XVIII, aussi lâches que le maître qu'ils servent, ont osé troubler votre sommeil. Réveillés par les accents plaintifs de vos femmes et de vos enfants, vous avez saisi les armes terribles aux ennemis de votre repos et de votre liberté. L'usage que vous en avez fait est justifié par les dangers que vous avez courus. La République applaudit à votre courage... Vous serez humains dans la victoire; vous ne vous appesantirez que sur les chefs de la rébellion. Vos bras les frapperont encore avec la massue d'Hercule. Le pillage ne souillera point votre marche : les républicains ont toujours le cœur pur et les mains nettes... »
Néanmoins, Romiguières fut arrêté à nouveau : présenté comme l'un des moteurs de l'insurrection royale, il est enfermé dans les prisons de la Visitation et subit une détention de plusieurs mois. Enfin, le pays épuisé par les luttes se calme peu à peu, la main de fer du premier Consul affermit la paix intérieure, Romiguières sort de prison. Une nouvelle phase de sa vie va commencer.

*
**

Tout jeune encore, il avait assez vécu cependant pour être dégoûté à la fois du journalisme et de la carrière des armes. Il décide d'étudier le droit. Mais il était à peine sorti de prison qu'une circonstance fortuite vint l'aiguiller vers le barreau dont l'écartera seule, et beaucoup plus tard, une volonté plus puissante que la sienne. Il apprend à la Faculté de Droit que l'un de ses codétenus de la veille, le chevalier de Therme, est sur le point de passer devant le Conseil de guerre pour répondre de ses actes au cours de l'insurrection royale de 1799; on lui dit qu'abandonné de tous, l'accusé se présente sans défenseur. L'âme généreuse de Romiguières s'indigne à la pensée d'un homme, peut-être innocent, condamné sans défense. Il court à la Commission militaire, feuillette rapidement les pièces de la procédure, se recueille un instant et improvise une admirable plaidoirie dans laquelle il laisse parler son grand cœur : il sauve la tête du chevalier de Therme.

Il n'en fallait pas plus pour que la réputation d'avocat de Romiguières fût désormais consacrée : pendant près de trente ans, elle allait grandir et se fortifier, marquée à l'épreuve des causes retentissantes dans lesquelles il eut toujours place.

Par malheur, par excès de modestie sans doute, Romiguières, qui écrivait ses plaidoiries, n'en laissait ensuite rien subsister. Des affaires qu'il plaïda,

le souvenir du talent qu'il y déploya demeure seul. On pourrait citer une foule de procès où l'âme ardente de M^e Romiguières se dévoua à la défense d'accusés de toute classe et de tout parti. Il lui suffisait qu'il y eût une infortune à soulager, une misère à défendre. Et pourtant, ce ne fut d'abord qu'à titre d'homme de loi ou de défenseur officieux que Romiguières se voua à la défense de tous ceux que les lois répressives d'exception amenaient en masse, dans les premiers temps du Consulat, devant les tribunaux. Il n'obtint qu'en 1805 le diplôme de licencié en droit et prêta le serment d'avocat en 1807 devant la Cour d'appel de Toulouse. Mais entre temps, et plus tard, sous l'Empire, il ne serait besoin que de rappeler son rôle dans les grandes affaires, liées aux événements nationaux, pour comprendre la renommée de l'avocat qui y prenait part : Romiguières défendit Paul Vaysse, maire républicain modéré de Toulouse, accusé de complicité dans l'attentat du 3 nivôse (an IX) où un baril de poudre fit explosion au passage de la voiture qui portait le premier Consul à l'Opéra. Il fut le défenseur de plusieurs habitants de Castelnaudary, coupables de s'être révoltés contre les ordres d'un sous-préfet qui pensait se préparer un brillant avenir en manifestant un zèle odieux et inhumain. Au plus fort de la Guerre d'Espagne, il prit la défense de douze prêtres espagnols, accusés d'avoir provoqué à l'in-

surrection de Saragosse, et ne craignit pas de proclamer que la résistance héroïque de l'Espagne était la juste réponse au guet-apens de Bayonne où Napoléon avait disposé de la famille royale d'Espagne.

Il fallait un courage peu commun sous le régime d'autorité que Napoléon I^{er} avait imposé à la France pour oser s'élever contre les abus d'un pouvoir despotique qui n'admettait aucune résistance, même verbale. On n'ignorait pas que l'Empereur ne portait point trop en son cœur les avocats. C'est un dicton bien connu; il déclarait à tous qu'il voulait « leur couper la langue pour les empêcher de s'en servir contre le Gouvernement. » Déjà, à la veille du 18 brumaire, le futur maréchal Lefebvre, le mari de M^{me} Sans-Gêne, parlait à Bonaparte « de jeter tous ces bougres d'avocats à la rivière ».

L'éclat de la gloire impériale n'éblouit pourtant pas Romiguières au point de lui faire oublier les droits et les devoirs de sa profession : devant toutes les juridictions où la réputation de son verbe fougueux le précède, il sait parler haut et ferme quand l'intérêt de ses clients le réclame; il sait obéir aux inspirations de sa conscience et affronter la toute-puissance impériale quand il la juge arbitraire et abusive.

Cette générosité et cette grandeur morale apparaîtront plus dignes encore, avec le recul du temps, lorsque la main de Napoléon, quinze ans triom-

phante, s'affaiblira et que sonnera l'heure des désastres. Romiguières souffrira alors, par une sorte de paradoxe sublime, pour la cause de l'Empereur, confondue, il est vrai, avec celle de la France, et méritera ainsi la haine des légitimistes.

*
**

Six années de guerre n'ont pu maintenir Joseph Bonaparte sur le trône d'Espagne, le maréchal Soult repasse la Bidassoa avec des débris d'armée, Wellington le poursuit et décime ses arrières-gardes à Orthez. Afin de ne pas laisser derrière lui des villes sans défense, Soult organise des légions urbaines : il nomme Romiguières colonel de l'une d'elles à Toulouse. Ainsi, à l'heure du danger, on retrouve toujours notre compatriote à la première place. Sa conduite en 1814 et 1815 ne sera pas inférieure à celle dont, vingt ans plus tôt, il avait fait preuve.

Napoléon avait déjà signé son abdication lorsque les Anglais de Wellington se présentèrent sous les murs de notre ville. L'attaque se produisit le 10 avril 1814 sur trois points différents : Saint-Cyprien, l'Embouchure, le Pont Matabiau. Aux 17.000 soldats du duc de Dalmatie, s'étaient joints les citoyens et les étudiants de Toulouse. La lutte fut héroïque, elle était cependant inutile. La ville devait se rendre aux Alliés. Romiguières, ne songeant qu'à l'hon-

neur de la cité, proposa à ses concitoyens de se rendre personnellement, escorté de dix grenadiers, auprès des autorités militaires anglaises pour obtenir une capitulation honorable. Ses avis sont repoussés et les portes de Toulouse ouvertes aux troupes ennemies sans conditions : le buste de Napoléon est précipité des fenêtres du Capitole, le drapeau blanc, symbole honteux des soumissions sans combats, flotte au faite de la maison commune, des Français égarés acclament les Anglais triomphants. A ce spectacle, Romiguières ne peut contenir les sursauts de son âme indignée et, pour montrer publiquement qu'il ne s'associe point à de telles iniquités, il arrache les épauettes, signe de son grade, et brise son épée.

Les tribulations recommencent : ce geste chevaleresque lui vaut d'être incarcéré et, pendant les quelques mois que va durer la première Restauration, il est obligé, bien que remis en liberté, de se cacher et de mener à nouveau l'existence errante de ses jeunes années.

Aux Cent-Jours, ce ne furent certes point les sentiments bonapartistes de Romiguières qui le désignèrent au choix de l'Empereur. Son talent oratoire et le dévouement patriotique qu'il venait de manifester à la cause impériale furent les seuls motifs de sa nomination en qualité de lieutenant-général de police. Un autre eût été tenté de se servir des

pouvoirs extraordinaires qui lui étaient attribués pour venger les persécutions dont, la veille à peine, il avait été la victime. Romiguières ignorait ces bassesses : il ne vit dans cette nomination qu'une occasion supérieure de servir encore son pays et sa ville. Il s'adonna avec une conscience sans reproche aux délicates fonctions qui lui étaient dévolues. Ce ne devait point être d'ailleurs pour longtemps.

En 1815, les collèges électoraux de Toulouse et Muret appellent Romiguières à les représenter à la Chambre élue conformément aux dispositions de l'Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire. Comme tant d'autres Chambres l'ont fait depuis, celle-ci perdit un temps précieux en vains et stériles discours. Les souverains d'Europe, rassemblés à nouveau par le retour triomphal de l'Île d'Elbe, mettaient Napoléon hors la loi, « comme ennemi et perturbateur du repos du monde ». Le 18 juin 1815, Waterloo décide, cette fois irrémédiablement, du sort de l'Empire. La Chambre des Représentants prend conscience d'elle-même : en son nom, Romiguières rédige une déclaration adressée aux monarques « ennemis » ; il y stipule pour ses concitoyens « l'égalité des droits civils et politiques, la liberté de la presse, le système représentatif comme forme de gouvernement ». Ce cri suprême de la liberté, ce fut l'honneur de Romiguières de l'avoir proféré : aux troupes ennemies qui violent le sol

français une fois de plus, il exprime dans cette protestation dernière l'élan toujours vivace de son patriotisme. Un bataillon prussien occupe le local des séances de la Chambre, les députés sont dispersés par les soldats étrangers.

A cette époque de sa vie, se place le plus terrible orage de l'existence de Romiguières. Les passions politiques sont déchaînées, les luttes entre Français ensanglantent les premiers mois de la seconde Restauration, l'occupation étrangère se poursuit avec son cortège d'humiliations et de vexations continues. Dans le Midi, les troubles atteignent un degré d'intensité inégalé : c'est l'assassinat du maréchal Brune en Avignon, celui du général Ramel à Toulouse. Après l'expulsion des membres de la Chambre des Cent-Jours, instruit par ses malheurs passés, Romiguières avait eu la prudence de demeurer à Paris. Bien lui en prit, perdu dans la grande ville, menant une existence obscure, il ne pouvait rien craindre. A Toulouse, il eût été en butte à d'inévitables vengeances, le royalisme libéral et tempéré dont il avait donné maintes preuves n'ayant pas l'heur de plaire aux maîtres du moment. Durant ce repos forcé, il cultive son esprit en revenant à ses études. Des jours plus calmes devaient fatalement survenir : ils annoncent toute une longue période de paix et de tranquillité, celle de la Restauration et de la Monarchie de Juillet; elle va correspondre

chez Romiguières avec le retour définitif à une profession vers laquelle l'attiraient tous ses instincts et tous ses travaux. Grâce à la protection du comte de Villèle, Romiguières revient à Toulouse au début de l'année judiciaire 1816-1817, il reprend sa place au barreau. A l'écart des fonctions publiques pendant toute la Restauration, il n'acceptera qu'un siège de membre du Conseil général de la Haute-Garonne. Aussi, va-t-il comme avocat donner la plénitude de ses moyens et communiquer à l'Ordre toulousain un lustre tel qu'un de nos anciens confrères pourra dire de Romiguières, en admirant son rôle, « notre Berryer à nous ».

*
**

Le 20 mars 1817, à la pointe de l'aube, on découvrait à Rodez, flottant au fil des eaux de l'Aveyron, le cadavre ligoté de M. Fualdès. Ce fut le point de départ d'une affaire sensationnelle, qui s'entoure encore à l'heure présente de tant de mystère que certains esprits se demandent s'il ne s'est pas agi d'une des plus épouvantables erreurs judiciaires de l'histoire. Nous n'avons pas l'intention d'en étudier les aspects compliqués, mais à raison du rôle que Romiguières fut appelé à y jouer, il convient, nous semble-t-il, d'en parler quelque peu.

Dans les premières années du dix-neuvième siècle

cle, Rodez, où se situe le drame, différait bien peu de ce qu'elle est aujourd'hui. De part et d'autre de la place de la Cathédrale, s'amorcent des ruelles étroites, bordées de maisons à encorbellement, le pavé en est lourd, l'atmosphère y est grise et obscure, l'aspect austère et glacial. Dans une de ces ruelles, la rue des Hebdomadiers, mal éclairée par quelques lampes suspendues à des cordes, le sieur Antoine-Bernardin Fualdès, qui allait à un rendez-vous d'affaires, fut assailli vers huit heures du soir par trois hommes, baillonné avec un mouchoir et traîné non loin de là dans un bouge connu sous le nom de maison Bancal. Il fut attaché sur une table et égorgé avec un couteau de boucher mal aiguisé; son sang ruissela dans un baquet, il fut abandonné, dit le Procureur général dans son réquisitoire, à un cochon qui ne put le finir. Au dehors, deux joueurs de vielle couvraient du bruit de leurs instruments les cris du malheureux. Le cadavre, empaqueté dans une couverture et dûment ligoté, fut précipité dans l'Aveyron.

Les circonstances ignobles du forfait, la personnalité de la victime, ancien procureur criminel près la Cour d'assises de l'Aveyron, donnèrent au crime un retentissement énorme. Une instruction très longue commença, rendue plus complexe par les formalités de la législation criminelle de l'époque. Finalement, onze accusés furent renvoyés devant la

Cour d'assises siégeant à Rodez. La procédure se compliqua encore des aveux inopinés, rétractés ensuite, formulés de nouveau par une dame Manzon qui, étant allée chez Bancal, le soir du drame, pour un rendez-vous galant, aurait assisté involontairement à toute la scène. En réalité, la preuve en est faite aujourd'hui, cette dame Manzon n'avait absolument rien vu : certes, on ne peut douter des habitudes légères d'une femme, fort jolie d'ailleurs, qui professait et démontrait, en actes comme en paroles, que si faire le bonheur d'un homme est bien, faire le bonheur de beaucoup d'hommes est mieux ; il est sûr toutefois qu'elle ne se trouvait pas en bonne fortune, au moins chez Bancal, la nuit du crime. Dans ses paroles, il fallait simplement déceler le fruit d'une imagination riche, mais flottante, d'une nature hystérique de comédienne qui avait lu trop de romans, sujette à de prompts évanouissements dont elle revenait non moins promptement quand s'était dissipé l'embarras des situations qui les avaient suscitées.

Lors des débats criminels de Rodez qui s'ouvrirent le 18 août 1817, l'un des principaux accusés, Bastide, fut défendu par M^e Romiguières, à titre d'ami. A cette époque, en effet, l'avocat inscrit au siège d'une Cour d'appel n'avait vocation que pour intervenir dans le ressort de cette Cour. La difficulté fut tournée grâce aux textes du Code d'instruc-

tion criminelle qui permettent à un accusé de se faire défendre, non par un avocat, mais par un ami. Les harangues des autres défenseurs furent vite oubliées lorsque Romiguières eût pris à son tour la parole. Il parla pendant sept heures consécutives et personne ne le trouva trop long. L'ampleur du geste, le timbre de la voix, la correction du langage, — alors qu'il n'avait même pas une note devant lui —, composaient un talent éclatant, puissant, original, bien fait en un mot pour impressionner vivement les masses. Sa logique implacable ébranla un moment la conviction de tous. Le verdict, rendu quelques jours plus tard, n'en fut pas moins terrible : cinq accusés, dont Bastide, étaient condamnés à la peine capitale, deux autres aux travaux forcés à perpétuité, au carcan et à la marque au fer rouge. Mais la Cour de cassation annula l'arrêt de condamnation sur pourvoi des accusés, « pour violation de l'article 317 du Code d'Instruction criminelle en ce que la majeure partie des témoins, tant à charge qu'à décharge, n'avaient pas prêté le serment dans les formes voulues par cet article ».

Le second procès se tint à Albi à partir du 25 mars 1818. Le chevalier de Faydel, conseiller à la Cour royale de Toulouse, présidait ces nouvelles assises; le baron Gary, procureur général, y occupait le siège du ministère public. L'affaire Fualdès reprenait et, plus que jamais, passionnait l'opinion.

Aux précédents accusés, l'indéfinissable M^m Manzoni avait été jointe : ses palinodies et ses contradictions incessantes l'avaient fait accuser de complicité.

Les débats grossirent, s'il se pouvait, les charges déjà accumulées. Le supplice des accusés, une première fois condamnés, était inévitable. Romiguières ne s'y trompa point. Il imagina alors de placer la défense de Bastide dans la bouche même de son client. Quant à lui, il s'enveloppa, rapporte le compte rendu des débats, « dans un noble silence ». Toute la nuit qui avait précédé, il avait mûri son projet; un discours admirable fut le fruit de ces heures d'insomnies : c'était le langage désespéré d'un homme, à coup sûr innocent, auquel Romiguières avait donné la forme impeccable de son style :

« Mon défenseur a lutté assez péniblement contre ma mauvaise fortune. Il m'a aidé de ses conseils. Je n'exige plus rien pour le moment. » C'est en ces termes que Bastide entreprit sa défense dans une atmosphère de trouble et d'angoisse.

« Nul ne peut avoir aussi bien que moi la conviction de mon innocence; c'est à moi seul de l'exprimer. S'il est des crimes dont les auteurs restent inconnus, parce que la Providence se réserve leur punition, il en est d'autres où son impénétrable volonté se joue de la faiblesse humaine, jette dans les

esprits ces aveugles préventions qui expliquent les erreurs judiciaires, et donne à l'innocent les apparences de la culpabilité. »

Bastide examinait ensuite les témoignages produits devant lui : « Clarisse Manzon, dit-il ! Ma défense contre cette femme, témoin, accusée, accusateur; contre cette femme que la prévention tour à tour blâme et caresse, humilie sans pitié et exalte sans mesure; contre cette femme qui, pour n'être pas dégradée par la justice, força la justice à se dégrader pour elle ». A ce moment, le Président des Assises interrompt Bastide et lui demande si sa défense est son ouvrage. — « Monsieur, répond l'accusé, la pensée est la mienne, la forme seule est d'un autre. » — N'aggravez pas vos torts, Bastide, rétorque le Président, n'ajoutez pas à l'indignation publique. Allons, continuez, vous êtes dans une situation que rien ne peut aggraver. »

Bastide poursuivit jusqu'à sa fin une défense qui était en même temps un violent réquisitoire contre les agissements des autorités judiciaires tout au long de la procédure. Mais l'opinion était montée : ce plaidoyer indisposa les jurés beaucoup plutôt qu'il ne les convainc. Tout accusait Bastide, la rumeur publique qui ne lui avait jamais été favorable réclamait sa tête. Le verdict du jury ne fit qu'entériner, dans ses brèves réponses affirmatives, les réquisitions rigoureuses du ministère public. Pour la

seconde fois, Bastide fut condamné à mort. Le 3 juin suivant, en pleine après-midi d'été, l'échafaud était dressé sur la place du Manège à Albi. Ce n'était plus une simple formule, mais une réalité. La guillotine n'était pas au ras du sol; on la montait sur un échafaudage afin qu'aucun détail de l'exécution n'échappât à la foule rassemblée tout autour. Avant de mourir, Bastide, assisté jusqu'à la fin par son avocat, protesta une dernière fois de son innocence. Avec lui, un autre accusé, Jausion, était exécuté. Suivant l'expression de la femme Bancal, les innocents avaient payé pour les coupables.

*
**

L'affaire Fualdès avait porté très haut et très loin le nom de M^e Romiguières. Aussi, le retrouvons-nous dans toutes les causes célèbres de la Restauration qui furent jugées dans le Midi. Les citer toutes exigerait un livre entier; un choix rapide suffit pour retracer la vie d'avocat de Romiguières.

En 1823, l'expédition d'Espagne, décidée contre la volonté intime de Louis XVIII pour rétablir au-delà des Pyrénées le pouvoir absolu du roi, ameutait une partie de l'opinion publique, travaillée par les députés libéraux. Une armée, commandée par le duc d'Angoulême, n'en fut pas moins rassemblée

et se disposa à passer la frontière. Un complot avait été organisé à Paris pour soulever les troupes et les tourner contre le gouvernement royal. L'action des officiers en retraite envoyés de Paris à cet effet devait se combiner avec celle des révolutionnaires français et italiens réfugiés en Espagne. La police eut vent de ces projets et arrêta sur les bords de la Bidassoa, les armes à la main, quelques-uns de ceux qui devaient les exécuter. Quelques semaines plus tard, tandis qu'un corps d'armée français assiégeait la Corogne et emportait les premiers retranchements, une petite troupe d'environ deux cents hommes, sous les plis du drapeau tricolore, tomba sur nos soldats et reprit les positions perdues. C'étaient encore des réfugiés. La plupart purent s'embarquer et s'échapper. D'autres furent faits prisonniers et traduits ensuite devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne; parmi ceux-ci, figuraient le journaliste républicain Armand Carrel et le colonel Gauchais.

Avec plusieurs jeunes avocats, Romiguières se partage la défense de vingt-six transfuges. Il réserve pour lui celle des deux principaux accusés, Gauchais et Carrel, et le résumé des plaidoiries de tous ses confrères. Plus heureux que dans l'affaire Fualdès, il arrachera un acquittement général à un jury exclusivement royaliste.

En 1826, au plus fort du gouvernement des ultra-

royalistes, c'est une autre affaire d'importance qui motive l'éloquente intervention de Romiguières. nous voulons parler de l'inculpation de M. d'Aldéguier, gérant de la *Revue Méridionale*, traduit en police correctionnelle pour avoir diffamé Mgr de Clermont-Tonnerre, cardinal-archevêque de Toulouse. Condamné à trois mois de prison et 300 francs d'amende, M. d'Aldéguier fit appel et confia sa défense au bâtonnier de l'Ordre, qui était alors M^e Romiguières (1).

L'avocat de M. d'Aldéguier était profondément catholique. Mais son catholicisme, comme toutes ses idées, comme son caractère même, se tempérèrent d'une large tolérance et puisait dans un libéralisme intelligent une grandeur de vues magnifique. Romiguières, ne trouvant dans l'histoire des Clermont-Tonnerre que des exemples de vertu, de générosité et de tolérance, s'écriait : « De si beaux exemples ne vivraient-ils plus dans l'âme des Clermont-Tonnerre ? Ils y vivent, Messieurs, et j'en ai pour garant Monseigneur l'Archevêque lui-même. Dans la première lettre pastorale qu'il adressa à son nouveau troupeau, il promettait de pouvoir dire, lorsqu'il lui faudrait comparaître devant le Maître de tous : *Quos mihi dedit ex iis non perdidit quem*

(1) Romiguières fut en effet bâtonnier de l'Ordre des Avocats à trois reprises successives : 1819-21, 1827-29, 1831-33. Dans les annales du Barreau de Toulouse, il est le seul à avoir été ainsi honoré trois fois par le bâtonnat.

quam (de toutes les brebis qui m'ont été confiées, aucune ne s'est égarée). Aujourd'hui, prétendre qu'il veut le sacrifice d'une de ses brebis, c'est le calomnier; la diffamation est là, mais elle a manqué son but, et le sieur d'Aldéguier se présente ici, appuyé sur le bâton pastoral de son évêque. »

Et la défense de M. d'Aldéguier permet à Romiguières de prononcer une profession de foi qui participe de la seule tradition monarchique et française :

« ... Nous voulons ce que voulait Bossuet, ce que voulaient les évêques et les parlements, ce que doivent vouloir les princes qui n'ont pas oublié l'histoire des rois, tondus, cloîtrés, interdits, assassinés... Nous voulons un roi libre de toute domination extérieure, et qui ne relève que de la charte... Nous voulons un clergé, des principes qui ne placent pas l'Etat dans la religion, quand, aux yeux de la loi civile et politique, la religion ne fait qu'une partie de nos institutions. » Romiguières gagne la cause, M. d'Aldéguier est renvoyé absous.

Mais, au sortir des prétoires passionnés où, pour emporter la décision, il faut un mouvement oratoire en lequel M^e Romiguières excellait, il pénétrait dans les Chambres quiètes et silencieuses de la Cour ou du Tribunal civil et y exposait, sans transition, les plus arides questions de droit civil ou de procédure, avec une clarté dans l'exposé, une simplicité

et une logique dans l'argumentation qui forçaient l'opinion des juges. Le travail que Romiguières fournissait était acharné et, chaque nuit, il devait dérober au sommeil des moments qui lui étaient précieux pour parachever une plaidoirie, pour effectuer des recherches abstraites ou régler une question professionnelle. Car Romiguières jouissait, parmi ses confrères, d'une autorité bien compréhensible. Plus encore qu'au brillant avocat, elle s'attachait à l'homme de cœur et de caractère qui avait manifesté, souvent aux dépens de sa tranquillité, parfois même aux risques de sa vie, une indépendance et une hauteur d'esprit exclusive des arrières-pensées mesquines et des petits calculs. Aux jeunes débutants, aux stagiaires indécis et inexperts, Romiguières s'intéressait plus qu'à tous autres : il guidait leurs premiers pas, encourageait les talents naissants, leur prodiguait ses enseignements et prenait, parmi ceux qu'il avait remarqués, des secrétaires qui étaient autant de disciples et d'amis. La profession d'avocat représentait bien, à ses yeux, l'apostolat quotidien de l'homme qui travaille simplement à forger les pièces de ce qui sera, un peu plus tard, la vérité judiciaire. Pour lui, la barre n'est point une estrade ni une chaire, mais un modeste établi où, en consciencieux artisan, l'avocat s'efforce chaque jour de servir la vérité et la justice.

Jamais, de sa propre volonté, M^e Romiguières n'eût abandonné le barreau qu'il aimait tant, ni le métier qu'il plaçait au-dessus de tous. Quand s'approche la fin de la Restauration, une renommée qu'il n'a pas cherchée devance Romiguières en tous lieux. L'éclat de son talent rejaillit sur le barreau de Toulouse et l'élève au premier rang des barreaux français. A Rennes où il va plaider, l'avocat Toulhier le salue du titre « d'homme le plus éloquent de France ».

*
**

Après 1830, c'est la consécration officielle qui arracha Romiguières à sa vie provinciale, occupée jusqu'alors pleinement par le travail de cabinet, les plaidoiries à l'audience et l'étude des questions de son état.

La monarchie de Juillet, issue de la bourgeoisie, fut le reflet fidèle de l'opinion bourgeoise qui longtemps s'admira et s'aima en elle. Elle fut logique quand elle appela au pouvoir les hommes qui, depuis 1815, avaient soutenu par la parole et par l'écrit, qui avaient défendu, souvent en payant de leurs personnes, les idées modérées dont elle fut l'expression. Un caractère aussi éminent que Romiguières appelait sur lui l'attention et la faveur royale. Il était inévitable que le grand avocat tou-

lousain fût l'objet d'une promotion exceptionnelle due au mérite et au talent. Mais on n'ignorait pas la répugnance de M^e Romiguières pour les honneurs, ceux surtout qui pouvaient l'éloigner de sa ville natale et du barreau. On crut tout concilier en créant une chaire de droit public à la Faculté dont on le nomma premier titulaire. Mais ce cumul, avant la lettre, ne disait rien à Romiguières : il refusa en termes nets, estimant qu'une augmentation de revenus ne compensait point le sacrifice d'une partie de ses devoirs, jugeant qu'il était impuissant à satisfaire à la fois, et selon sa rigoureuse conscience, les exigences simultanées de l'enseignement et du barreau.

Romiguières acceptait cependant d'être porté plusieurs fois de suite à la présidence de l'Assemblée départementale. Le Conseil municipal lui aussi s'honorait de le comprendre parmi ses membres. En 1833 enfin, le roi Louis-Philippe l'appelait au poste de procureur général près la Cour royale de Toulouse, en remplacement du baron Corbières. Cette nomination, Romiguières ne l'avait pas sollicitée. Elle fut l'origine des honneurs qui ne cessèrent plus jusqu'à sa mort. Les amis de Romiguières, tout le Palais, fêtèrent en un banquet intime la promotion dont le bâtonnier venait d'être le bénéficiaire et qui, suivant l'expression d'un de ses confrères, était « une couronne posée sur la tête du

barreau de Toulouse ». Quelques jours plus tard, avait lieu l'installation solennelle du nouveau Procureur général, il avait l'occasion de répondre publiquement aux vœux de ses confrères :

« Avocats, disait-il, vous l'avez entendu, c'est votre bâtonnier que le roi fait son Procureur général. Votre choix prépare le sien et nous pouvons nous glorifier réciproquement : moi, de votre participation à la faveur qui m'est faite; vous, de l'honneur que notre Ordre en recueille. Oui, notre Ordre; car je revendique cette antique tradition qui faisait du chef du Parquet le premier anneau de cette chaîne d'orateurs, brillante escorte de la justice et constamment debout pour protéger toutes les infortunes comme pour démasquer toutes les fraudes. Sais-je d'ailleurs ce que l'avenir me prépare ? Que du moins il ne me soit pas assez contraire pour m'empêcher de retrouver une place au milieu de vous. Qui ne serait fier de redevenir votre égal ? Quel barreau offrit une réunion plus nombreuse, plus compacte, plus fidèle, plus fraternelle de légistes profonds, de défenseurs habiles, d'orateurs éloquents, d'hommes consciencieux et désintéressés ! »

Romiguières, procureur général, fut égal à Romiguières avocat. Son zèle et son assiduité ne se démentirent pas un seul instant. Chaque jour, il tenait le siège aux audiences civiles de la première Chambre; fort tard dans la soirée, il travaillait dans

son cabinet aux mille besognes quotidiennes d'un grand Parquet. Lors des sessions d'assises, il portait la parole aux audiences et sa voix éloquente mettait, au service de l'accusation, toute la chaleur et la fougue qui, si longtemps, lui avaient fait gagner tant de causes. Entre deux audiences, il se mêlait, à la Bibliothèque, aux avocats pour lesquels il continuait de nourrir la même affection qu'auparavant. Sous la pourpre du magistrat, Romiguières conserva la même simplicité, la même cordialité que sous la robe d'avocat. Les honneurs qui lui venaient, il les accueillait presque avec étonnement, pensant, à l'opposé des médiocres, qu'ils étaient trop élevés pour lui et qu'il n'en était pas digne.

C'est ainsi que le roi le fit successivement commandeur de la Légion d'honneur, puis conseiller à la Cour de cassation et enfin pair de France.

A la Cour suprême, Romiguières arrivait, précédé de sa réputation provinciale. Sur le théâtre parisien, on ne le sentit pas inférieur à ce que la renommée locale le représentait. Dès son entrée en fonctions, il va étonner ses nouveaux confrères par son empressement au travail et sa compréhension rapide des affaires les plus inextricables. On lui confie dix dossiers civils : ce sont dix rapports à faire, mais on néglige de l'avertir qu'il a un délai de un mois pour les préparer. Il entre à l'audience suivante, les dix rapports sous le bras, les ayant

parfaitement élucidés et développant verbalement les lignes générales de chacun d'eux devant ses collègues stupéfaits. Aussi, le crédit de Romiguières se fortifie et son nom se pare, à Paris, d'un éclat nouveau. Sur cette grande scène, il force l'admiration et l'estime qu'il avait conquises à Toulouse. Il devient lui-même une des sommités de la magistrature : ses décisions font jurisprudence, ses lumières sont à tout moment invoquées, un jour ne s'écoule pas sans qu'on requière de lui des consultations.

Désormais, Romiguières était fixé à Paris. Huit ans plus tard, en 1847, la mort venait l'y trouver. Il fait de brefs séjours à Toulouse, tous ceux que ses occupations lui permettent. Car, la Cour de cassation ne suffit point à satisfaire son activité. Malgré l'âge qui alourdit, au fil des jours, son emprise, il assiste avec assiduité aux séances de la Chambre des Pairs, il est en relations constantes avec le maréchal Soult, président du Conseil des Ministres, qu'il a connu trente ans plus tôt à Toulouse et qui n'hésite pas à solliciter ses avis dans les affaires du Gouvernement.

Une dernière fois, la voix éloquente, qui avait parlé à l'Europe en 1815, devait se faire entendre dans l'enceinte solennelle de la Chambre des Pairs. Ce fut pour défendre M. Teste, un compagnon de ses jeunes années, ancien ministre des travaux

publics, accusé de corruption dans l'affaire des mines de Gouheuans. Romiguières se refusait à voir un coupable dans cet ami de toujours auquel l'unissaient les liens de la confraternité, de la proscription et du talent. Il prit spontanément sa défense. Jamais, rapportent les journaux de l'époque, il n'avait été plus éloquent. Les derniers cris de cette voix, qui devait sitôt s'éteindre, étaient inspirés par la certitude que Teste n'était que malheureux alors que les preuves de sa faute s'accumulaient. Il retrouva, pour le défendre, les accents dans lesquels il était impossible de ne pas reconnaître le grand orateur dont l'éloquence empruntait une autorité particulière à son âge. Teste fut condamné à la dégradation civique, à l'emprisonnement et à l'amende; le lendemain, il se suicidait dans sa prison.

Ce dernier effort brisa Romiguières. La condamnation et la mort de Teste, aveu irrémédiable de sa culpabilité, l'avaient affligé plus qu'un autre car elles l'avaient surpris davantage et l'on est sans force contre un coup qu'on n'a pas su prévoir. Simple coïncidence ou arrêt du destin? Romiguières survécut peu de jours. L'apoplexie le guettait : déjà, en pleine séance de la Cour des Pairs, il en avait senti les premières atteintes. Le mal alla en s'aggravant. La journée humaine de ce bon ouvrier était achevée : il ne voulut pas la finir

cependant sans se relever encore, par un sursaut de volonté, pour signer l'arrêt de condamnation de Teste dont la culpabilité ne pouvait plus faire de doute. Le devoir avait triomphé de l'amitié, mais cet excès de vertu morale emporta Romiguières. Le surlendemain de ce jour, il expirait après avoir mis en Dieu sa confiance et son espoir.

Suivant ses dernières volontés, ce fut le corbillard des pauvres qui l'amena à l'Eglise Saint-Roch. Quelques rares amis l'entouraient auxquels il avait donné pour mission de confier sa dépouille à la terre; ils étaient tous du Midi, sinon de Toulouse même. L'un d'eux, M. Dugabé, député de l'Ariège, prononça sur sa tombe sans pompe le dernier adieu. Quelques semaines après, à la rentrée solennelle de la Cour de cassation, le procureur général Dupin saluait en ces termes la mémoire de Romiguières :

« Avocat du barreau de Toulouse, ce théâtre historique des grands drames judiciaires, son éloquence pleine de chaleur reflétait tous les feux du climat. Procureur général, ses réquisitoires graves et sévères pour le crime, ne mirent jamais l'innocence en péril; et parmi nous, devenu membre de cette Cour, remplissant les solennelles et difficiles fonctions de rapporteur, riche de l'expérience qu'il avait acquise, on le vit exposer les affaires avec une élégante et fidèle précision, émettre consciencieuse-

ment des avis qu'il savait défendre avec fermeté, et faire constamment preuve de cette intégrité que la politique ne recherche pas toujours dans l'élévation de ses créatures, mais que la justice exige impérieusement de ses ministres. »

Est-il utile d'ajouter à cet éloge, Messieurs ? La vie même de Romiguières est une assez belle leçon, elle fournit un assez bel exemple pour dispenser d'y joindre des commentaires qui seraient forcément oiseux. Nous en devons retenir seulement que son existence vaut d'être méditée en temps de crise : elle enseigne à prendre conscience de soi-même, à s'affermir dans le sentiment du devoir, à ne s'attacher qu'à la justice, à la vérité, et à ce qui est le caractère essentiel de la vérité et de la justice, à la modération. Romiguières cultiva toute sa vie les trois grandes expressions des besoins éternels de l'âme humaine : le vrai, le beau, le bien; elles procédaient toutes, selon lui, du même principe : la mesure, l'harmonie. L'esprit de mesure devint pour Romiguières la marque de l'honnêteté, ou plutôt l'honnêteté même. Il fut, dans le sens du XVII^e siècle, un « honnête homme », c'est-à-dire un homme de mesure et de bien. Puisse dans sa carrière cette sagesse hors de laquelle il n'y a, pour les sociétés, comme pour les individus, ni vraie dignité, ni force durable.

*

**

Nos remerciements vont à M^e Pierre de Gorsse, à M. Galabert, bibliothécaire de la Ville, à M. le bâtonnier Puntous pour les ouvrages qu'ils ont eu l'amabilité de nous confier et dans lesquels nous avons puisé l'essentiel de ce discours.
